



GRANDE LOGE DES MAÎTRES MAÇONS DE MARQUE DE FRANCE
GRANDE LOGE DE L'ANCIENNE ET HONORABLE FRATERNITÉ
DES NAUTONIERS DE L'ARCHE ROYALE POUR LA FRANCE

Érigées, constituées et installées le 31 mai 1997

Le Grand Maître
T.H.F. Gérard P.R. COST :

Chamalières, le 5 novembre 2013

Très Cher et Bien Aimé Frère,

La Grande Loge des Maîtres Maçons de Marque de France appartient depuis toujours à la Maçonnerie Régulière de Tradition et, eu égard au mandat de Grand Maître que vous m'avez confié, je suis resté, je reste, et je resterai très attentif à ce que nos travaux, pratiques et procédures respectent les lois et les usages Maçonniques internationaux.

Les épreuves subies par les Frères, par la GLMMMMF, suite à la gestion inconséquente et inconsciente du précédent « GM » de la GLNF, avaient conduit votre Grande Loge à prendre des dispositions transitoires permettant à chacun d'attendre le retour à la stabilité espérée. Notamment en portant, en septembre 2011, la qualité de « maçon non-attaché » (Frère cessant d'être membre cotisant d'une G.L. bleue régulière) de 12 à 24 mois.

Ce délai de 24 mois est aujourd'hui arrivé à échéance.

La stabilité espérée de la GLNF est là.

La GLNF a retrouvé la Paix et l'Harmonie, avec l'élection incontestable de son GM, le TRF Jean-Pierre SERVEL ; qui a pris et prends toutes les mesures utiles visant à restaurer la crédibilité pour un retour à la reconnaissance par la GLUA ; cette dernière confirmant que les FF.de la GLNF sont réguliers, et que le territoire français est maçonniquement fermé.

Aussi, le Comité des Affaires Générales de la GLMMMMF a confirmé ce jour la fin des dispositions transitoires de septembre 2011

En conséquence, il appartient à tous les Frères de la GLMMMMF de démontrer leur souche Maçonnique régulière incontestable ;

En adressant, AVANT LE 31 JANVIER 2014, au secrétaire de sa loge de Marque, un good-standing ou quitus (modèle et procédure en annexe) pour l'année 2013-2014 ;

Confirmant ainsi qu'ils n'adhèrent qu'à une (ou à des) Loge(s) de la GLNF, de la GLUA, ou d'une autre Grande Loge reconnue par l'une de ces 2 Grandes Loges.

Mes Frères, les facteurs ayant causé la division ont disparu, il convient donc maintenant de se rassembler pour participer activement à la réunification historique de notre maçonnerie ; et j'encourage très chaleureusement les Frères qui auraient choisi une autre voie, à rester fidèles à la Maçonnerie Régulière de Tradition.

Je vous prie de recevoir, Très Cher et Bien Aimé Frère, l'expression de mes sentiments les plus fraternels.

Le Grand Maître

T.H.F. Gérard P.R. COST :